

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 MARS 2026**

Date de la convocation : 24 mars 2026

transmise le : 24 mars 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 27

Sous la présidence de Monsieur Denis BILGER, doyen de l'Assemblée

Membres présents : Mesdames et Messieurs BISCHOFF Véronique, BOPP Olivier, DAUGER Thomas, DEBRIE Béatrice, ECKERT Sylvia, ENRICI Marie-Claire, FUCHS Denis, GRASSER Laëtitia, GRATHWOHL Mélanie, GRATHWOHL Nathalie, KLEIN Alain, KOEHL Christophe, MAECHLING Caroline, MAGNUS Patrice, MARTZ Anne-Hélène, MISCHLER Guy, MISCHLER Stéphane, NOBLET Florence, OFFERLE Cyrille, PIRON Martine, RIEDINGER Claude, RIEDINGER Joanne, RIEDINGER Marisa, RIEGEL David, STRIEGEL Denis, TAESCH Mathieu

Étaient absents excusés :

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Laëtita GRASSER

## **2026-020 Election du Maire**

Le président de séance a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Il a rappelé que, conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné comme assesseurs :

- Monsieur Thomas DAUGER
- Madame Marie-Hélène MARTZ

Chaque conseiller municipal, appelé nominativement, s'est présenté à la table de vote et a déposé lui-même dans l'urne une enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie, après vérification par le président.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 14
- Résultat par candidat :
  - o Monsieur Mathieu TAESCH : 20 voix (vingt)

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, **Monsieur Mathieu TAESCH est proclamé maire** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour extrait conforme à Hoerd, le 2-4-26  
Publié le 2-4-26  
Transmis à la Préfecture le 2-4-26  
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance  
Laëtitia GRASSER



Le Maire  
Mathieu TAESCH

